

Conditions Générales de Vente

(Prestations & commandes)



Article 1. Champ d'application :

Les conditions générales de vente (ci-après «CGV ») s'appliquent à toutes les commandes de prestations (séances, reportages photos et locations de bornes photos) et de produits (commandes d'articles, photobooth et accessoires) conclues entre le Client et Mme ABELARD Morgane (ci-après le Prestataire « Société MA-PHOTOGRAPHE »), entreprise inscrite à la chambre des métiers et de l'artisanat d'EURE ET LOIR n° Siret 828 757 609 000 23. Toutes réservations de reportages, séances photos, locations de borne à selfie ou commandes entraînent l'entière adhésion aux présentes CGV, sauf conditions particulières consenties par écrit entre la Société MA-PHOTOGRAPHE et le Client.

La signature du devis de prestations par le Client vaut acceptation sans restriction ni réserve des présentes Conditions Générales de Vente et certifie donc en avoir pris connaissances. Ces Conditions Générales de Vente pouvant faire l'objet de modifications ultérieures, la version applicable à l'achat du Client est celle en vigueur au jour de la conclusion du devis et/ou contrat.

Le choix et l'achat d'une prestation ou commande sont de la seule responsabilité du Client. Ces Conditions Générales de Vente sont communiquées à tout Client à chaque demande de devis mais aussi disponibles à n'importe quel moment en téléchargement (PDF) sur le site internet du Prestataire.

Coordonnées et adresse postale du studio :

Studio MA-PHOTOGRAPHE (Mme ABELARD Morgane) 5 Rue des chênes, 28400 CHAMPROND EN PERCHET, EURE ET LOIR
ma-photographe@outlook.com - 06.58.92.31.62

Article 2. Obligation du client :

Le Client s'engage à mettre tout en œuvre pour faciliter le travail du Prestataire lors de l'exécution des prestations. Il veillera notamment à ce que le Prestataire ne soit pas gêné par des tierces personnes lors des prises de vues ou la mise en place de matériels (comme avoir une alimentation électrique pour le photobooth).

Le Client s'engage à obtenir toutes les autorisations nécessaires à la réalisation des prestations par le Prestataire, et notamment les autorisations ou accords pour les prises de vues dans certains monuments (églises, châteaux, parcs ...). Le Client garantira le Prestataire des conséquences de toutes plaintes ou condamnations intervenues à l'encontre du Prestataire au titre des prises de vues pour lesquelles le Client aurait omis de solliciter les autorisations nécessaires.

Article 3. Acompte, réservation & devis :

La réservation d'un reportage, séance photos ou location de borne photos par le Client n'est définitive qu'à signature du devis dans la période de validité, il devra obligatoirement être daté et porter la mention « bon pour accord » accompagné d'un acompte (par carte bancaire, chèque, virement bancaire, espèces) et entraîne l'entière adhésion du Client aux présentes CGV. Pour toutes prestations, la valeur de l'acompte est de 30% du devis proposé (acompte obligatoire pour la réservation de votre date). Pour toutes commandes de photobooth, ou de pièces détachées, la valeur de l'acompte est de 50% du devis proposé (acompte obligatoire pour commencer la création ou la commande).

En cas d'incapacité d'effectuer la séance ou commande de la part du Photographe, 3 choix possibles (après acceptation du Client) : l'acompte est reversé au Client, la séance est reportée ou un avoir est établi pour une durée d'un an. En cas de désistement du Client l'acompte est perdu et non restitué. En cas d'annulation pour risque sanitaire l'acompte de 30% déjà versé par le Client lui sera remis sous forme d'avoir à valoir pour toutes autres prestations pour une durée de 6 mois.

L'établissement des devis reste gratuit pour toutes prestations ou commandes auprès du Prestataire. Néanmoins après 3 demandes d'actualisation de devis concernant la même prestation, l'établissement de ce 4^{ème} sera facturé 25€ puis 25€ par devis supplémentaire, l'envoi de celui-ci sera effectué après règlement.

Article 4. Commande :

Toute commande passée par le Client est ferme et définitive et entraîne son adhésion aux CGV. Aucune modification de commande ne pourra intervenir si ce n'est d'un commun accord convenu par écrit avec le Prestataire (e-mail ou courrier papier). Le Client sélectionne les prestations qu'il désire commander, selon les modalités suivantes : « prise de contact avec le Prestataire, sur site internet via mail, par téléphone, établissement d'un devis et conclusion du contrat de prestation de services ».

Il appartient au Client de vérifier l'exactitude de la commande et du devis présenté par le Prestataire, et de signaler immédiatement toute erreur. La vente de prestations ne sera considérée comme définitive qu'après versement de l'acompte dû par le Client de 30% du montant total du devis, acompte de 50% pour toutes commandes de photobooth ou d'accessoires. Concernant les commandes d'albums, tirages, papeteries ... aucun acompte ne sera demandé car l'intégralité du montant devra être réglé avant commande auprès de nos fournisseurs. Toute commande est suivie d'un devis préalable, la vente de prestations ne sera considérée comme définitive qu'après validation par le Client de ce devis (daté et signé pendant la durée de validité) établi par le Prestataire et après encaissement de l'acompte dû. Les devis établis par le Prestataire sont valables pendant une durée de 1 mois ou moins si date de prestation courte.

Le Prestataire se réserve la possibilité de ne pas accepter une commande pour des motifs légitimes, dont notamment :

- Litige relatif au paiement d'une commande antérieure ;
- Un problème d'approvisionnement de la part des fournisseurs concernant la commande reçue ;
- L'inadéquation technique du produit choisi (non réalisable par le Prestataire).

En cas de rejet de la commande, le Client sera informé dans les plus brefs délais.

Article 5. Conditions de paiement :

Un acompte de 30% du prix total des prestations commandées est exigé lors de la signature du devis par le Client (50% pour toutes commandes de borne à selfie ou d'accessoires). Le solde du prix est payable comptant, en totalité au plus tard le jour de la prestation réalisée, de la réception de la commande au studio ou juste avant la livraison des articles. Toute commande engage le Client à effectuer le paiement correspondant. Ce paiement peut se faire de 4 manières :

- en espèces ;
- par chèque (ordre MORGANE ABELARD studio MA-PHOTOGRAPHE) ;
- par CB (carte bancaire) sur place ou à distance par internet ;
- par virement bancaire (informations en bas du devis ou de la facture).

Un paiement en plusieurs échéances est possible, les modalités sont à déterminer par écrit avec le Prestataire avant la signature du Contrat de Prestations. En cas de paiement par chèque bancaire, celui-ci doit être émis par une banque domiciliée en France métropolitaine. La mise à l'encaissement du chèque est réalisée à réception. Les paiements effectués par le Client ne seront considérés comme définitifs qu'après encaissement effectif des sommes dues par le Prestataire.

Article 6. Bon cadeau :

Pour obtenir votre bon cadeau, le montant de la séance ou la prestation choisie, devront être réglés dans leur intégralité. Les bons cadeaux ne sont ni repris ni échangés et valables 6 mois à compter de la date de facturation. Bon cadeau disponible en format cartonné à récupérer au studio ou en format numérique à imprimer.

Article 7. Délais de Réalisation et Livraison :

Les délais ci-après sont donnés à titre indicatif, et aucun dédommagement ne pourra être demandé au Prestataire (Société MA-PHOTOGRAPHE) si le délai venait à être dépassé :

- Pour la livraison des fichiers numériques à la suite d'une séance, le délai de traitement est de 4 semaines minimum après validation des photos par le Client (7 semaines pour les reportages mariages), il peut être prolongé si le client souhaite des photos supplémentaires que celles comprises dans sa prestation ;
- Pour une commande de supports physiques (livres, toiles, agrandissements et/ou tirages ...), le délai peut aller jusqu'à 3 mois (pour couvrir le temps de traitement des images, de mise en page, de traitement par le fournisseur et de problèmes de livraison potentiels) ;
- La Société MA-PHOTOGRAPHE se réserve le droit de rallonger ce temps de traitement en prévenant le Client pour des causes bien identifiées : saison haute de mariages, maladie ou accident, erreurs dues au(x) fournisseur(s), vacances du Photographe, de la Société ;
- Tous les produits sont à retirer au studio à CHAMPROND EN PERCHET. Le Client vérifiera les produits remis en mains propres au studio, aucune réclamation ne pourra être faite une fois le Client parti. Si le Client souhaite un envoi postal car il n'est pas en mesure de venir au studio ou de missionner quelqu'un à sa place, les frais de port sont à la charge du Client, qui en assumera ainsi la responsabilité.

Si les travaux n'arrivaient pas ou étaient livrés abîmés, la Société MA-PHOTOGRAPHE ne pourra en aucun cas être tenue pour responsable. Si l'assurance de la Poste ne suffit pas à couvrir le coût de la commande d'un nouveau produit, le reste sera à la charge du Client.

Article 8. Tarifs :

Les prix de vente sont ceux applicables au moment de la séance, du reportage photographique, de la location de la borne ou de la commande. Les prestations proposées par le Prestataire sont fournies aux tarifs en vigueur sur le site internet du Prestataire selon le devis établi par celui-ci. Les prix sont exprimés en Euros (€) et TTC. Ces tarifs sont fermes et non révisables pendant leur période de validité du devis, le prestataire se réservant le droit, hors cette période de validité, de modifier les prix à tout moment. Le paiement demandé au Client correspond au montant total de l'achat. Une facture est établie par le Prestataire et remise au Client par mail dès la prestation réalisée ou commande(s) récupérée(s).

Article 9. Déroulement prise de vue reportage :

La réalisation des photos de famille / couple / amis lors d'un reportage mariage ou baptême doit être réalisée le même jour que l'événement dans un délai d'1h30 maximum avant le premier reportage ou entre deux reportages ou à la fin de ce dernier. Possibilité de réaliser vos photos de couple avant votre événement, dans ce cas des frais supplémentaires seront facturés.

Article 10. Frais de déplacement :

Pour toute réalisation de prestation hors du studio du Prestataire situé au 5 rue des Chênes, 28400 CHAMPROND EN PERCHET, le prestataire facturera au Client la somme de 0,90 centimes par kilomètres. Les frais supplémentaires relatifs à un éventuel hébergement, transport autre que par voiture, entraîneront un supplément de prix de la prestation à la charge du Client.

Article 11. Post-production des Fichiers Numériques :

Le post-traitement, création de toiles et la mise en page des livres, au même titre que la prise de vue, sont propres au Prestataire (photographe et/ou graphiste qui réalise le traitement, retouche et montage photo) et sont parties intégrantes de son travail, son style et son univers artistique. La Société MA-PHOTOGRAPHE est la seule à décider du post-traitement qu'elle appliquera aux fichiers bruts numériques et à la mise en page des créations et ouvrages. Aucun fichier numérique brut ne sera donné au Client et ne pourra être exigé.

Afin de permettre au Client de faire sa sélection (à l'exception des prestations mariage/baptême ou reportages pro, photos en illimitées), les fichiers (photographies) sont mis sur une galerie sécurisée en ligne (internet) dans les jours suivant le reportage ou séance. Ces fichiers sont au format JPEG taggés avec Watermark (filigrane). Les fichiers numériques traités sont au format JPEG en Full HD (haute résolution), aucun fichier RAW ne sera cédé au Client.

Toute demande de modifications exceptionnelles au niveau graphisme (changement de fond, déco, rajout ou enlèvement d'objets, modifications corporelles) qui fera l'objet d'un travail supplémentaire via un logiciel spécialisé sera facturé en supplément du prix de la prestation standard (demande à réaliser auprès du Prestataire avant la prestation). Les fichiers sont conservés durant 1 an par la Société MA-PHOTOGRAPHE, au-delà ils pourront être détruits.

Article 12. Durée de conservation :

À compter de leur livraison au Client, les photographies sont conservées et archivées sous l'entière responsabilité du Client. Le Client est invité à effectuer des sauvegardes sur des supports variés. Le Prestataire se détache de toute responsabilité en cas de perte ou détérioration des fichiers numériques remis au client. Les fichiers restent cependant disponibles pendant 4 mois sur la galerie web du Client et conservé par le Prestataire pendant 1 an.

Chaque événement, pris en photo par le photobooth, dispose également d'un album en ligne ou l'ensemble des photos restent disponibles pendant 2 mois sur la galerie web du Locataire. Dès le retour du photobooth, la mise à disposition des photos est disponible sous 7 jours maximum. Aucune photo ne sera conservée par le Prestataire afin de respecter les conditions RGPD et le droit à l'image. Le Locataire recevra un mail avec les informations concernant la connexion à sa galerie privée sous réserve que ce dernier se soit affranchi de ses obligations de paiement, et que la facture soit acquittée dans sa totalité.

Article 13. Tirage des Photos :

La chaîne de traitement des photos par le Photographe assure une qualité fiable et irréprochable du rendu des tirages. Si le Client tient à imprimer lui-même ses produits (livres et tirages), le Photographe décline toute responsabilité quant au résultat obtenu dans un laboratoire lambda. La garantie de résultat n'est valable que sur les tirages effectués via le studio.

Article 14. Prise en compte du photobooth & dépôt de garantie :

En cas d'impossibilité pour le Client de réceptionner le Photobooth, il peut désigner une personne de confiance qui pourra le faire à sa place. Le Client est entièrement responsable des agissements de la personne de confiance. Le Client choisit son mode de retrait, soit directement au studio ou livré à l'adresse de son choix communiquée et reportée sur son devis. Le créneau de retrait (date et heure) sera validé quelques jours avant entre le Prestataire et le Locataire. Généralement pour les week-ends le samedi comme jour de retrait et le dimanche comme jour de retour (formule 24 heures).

En fonction des disponibilités, un autre jour de retrait pourra être décidé, sans pour autant qu'il y est modification du montant de la prestation de location. En cas d'impossibilité pour le Client de réceptionner le matériel ou en cas d'absence lors du jour de la livraison, le Studio MA-PHOTOGRAPHE se réserve le droit de facturer entièrement la prestation de l'événement, même si cette dernière n'a pas été réalisée. Même en cas d'annulation de dernière minute par le Client. Une journée de location par jour de retard pourra être facturée au client, à raison de 290 euros TTC par jour.

Lors de la livraison au Locataire, le Prestataire fournira un contrat réalisé en double exemplaire et signé par les deux parties, mentionnant les coordonnées du Locataire ou de la personne de confiance qui réceptionne le photobooth, la liste du matériel prêté, ainsi que la date et l'heure de retour.

Le coût de la location, devra être payé par le LOCATAIRE intégralement lors de la récupération de la borne. Le montant du dépôt de garantie est de 2000€ soit par pré-autorisation (10€ de frais de gestion sera facturé au CLIENT) ou par chèque bancaire. Il est destiné à garantir la société MA-PHOTOGRAPHE sous la responsabilité de Mme Morgane ABELARD au paiement de l'ensemble des sommes dont le LOCATAIRE serait redevable suite à une ou plusieurs détériorations. Il sera restitué automatiquement au bout d'un mois dans son intégralité si aucun dommage n'est constaté.

Article 15. Utilisation et stockage du photobooth (location & achat) :

Le Client assure prendre soin du matériel dès qu'il se trouvera hors des locaux du Studio MA-Photographe ou lorsque le matériel sera livré sur le lieu de l'événement, notamment pendant le transport du matériel dans sa housse et caisse de protection, dans un véhicule approprié et prévu à cet effet. Le client et/ou la personne de confiance est pleinement responsable de la méthode de transport choisi pour le matériel.

Tous dommages causés aux matériels en prêts listés sur le contrat pendant toute la période de location pourront entraîner la non restitution de la caution (partiellement ou complètement). Aucune assurance multirisque n'est comprise dans le contrat, si le Locataire souhaite assurer le photobooth pour la durée de l'événement, la souscription auprès d'une compagnie d'assurance ainsi que la cotisation resteront à sa charge.

Si le Locataire bénéficie d'une responsabilité civile, celle-ci sera automatiquement engagée en cas de sinistre.

Le Client s'assurera que le matériel est utilisé à des fins prévues à cet effet et garantira que le matériel sera installé sur une surface plane dans un endroit sec, à l'abri de l'humidité, de la pluie ainsi que de tous liquides, comme par exemple servir de repose verre (photobooth fabriqué en bois massif). Le matériel devra être mis en sécurité dans des locaux fermés aux publics, avant et après l'événement, et ne devra jamais être laissé sans surveillance. Si lors du retour, une ou des dégradations sont constatées, une partie du montant de la caution, à hauteur des réparations sera automatiquement encaissée. Par contre, si les dégradations entraînent une impossibilité pour le photobooth d'être loué par la suite, la totalité de la caution soit 2000€, sera alors encaissée.

Le Client s'assurera que la borne à selfie est installée sur une surface plane, stable et non encombrée et que les supports fournis (trépieds & flight case) sont mis en place correctement par le client lui-même.

Le Client s'engage à respecter scrupuleusement le processus de montage et de branchement ainsi que le démontage, étapes par étapes, accessible sur le guide fourni avec le photobooth.

En cas d'utilisation d'une rallonge, l'enrouleur devra être déroulé au maximum de sa capacité afin de prévenir les surtensions électriques. Le client devra prévenir de toute anomalie électrique en s'assurant que les branchements soient réalisés dans les règles de l'art.

L'imprimante ne doit jamais être sortie de sa boîte. En cas de déplacement du matériel ou pour le démontage à la fin de l'événement, le Client devra systématiquement éteindre l'ensemble des composants électroniques (photobooth, imprimante...) en suivant la procédure comme décrite dans le guide d'utilisation et les ranger dans leurs protections (housse et flight-case de transport).

En cas de problème technique, incident ou accident mettant en cause directement le matériel, sous réserve que le Client ne soit pas responsable du dit problème technique, suite à une mauvaise manipulation ou utilisation, un SAV téléphonique 24/24 est disponible au 0658923162 pour un dépannage à distance.

Article 16. Sinistres & entretiens du matériel photobooth (location):

Le matériel devra être testé en présence des deux parties pour vérifier son bon état de fonctionnement. Cela implique que le LOCATAIRE accepte le parfait état de fonctionnement de celui-ci. Quelles que soient les modalités de transport et/ou d'installation, le LOCATAIRE est responsable du matériel dès que celui-ci quitte le propriétaire MA-PHOTOGRAPHE.

Le LOCATAIRE reconnaît expressément être le seul gardien du matériel prêté durant l'intégralité du contrat et, le cas échéant, au-delà, jusqu'à la restitution effective du matériel. Le LOCATAIRE sera donc tenu responsable de tout mauvais emploi. Le matériel restitué sera testé par le propriétaire MA-PHOTOGRAPHE. Toute défectuosité, irrégularité, ou usure exagérée par rapport à l'utilisation spécifiée, constatées lors de ce contrôle sont à la charge du client. Toute dégradation constatée sur ce matériel doit être signalée au plus vite. Les dégâts causés directement ou indirectement par le preneur, ainsi que les vols et détériorations sont à la charge du LOCATAIRE.

Quel que soit le choix de prestation choisie retour au studio ou récupération sur place par MA-PHOTOGRAPHE, la borne ainsi que ses accessoires devront être remis dans le même état de propreté que lors de la récupération. Si l'ensemble des éléments n'est pas rendu propre, il y aura une facturation (nettoyage) supplémentaire allant de 20 à 60 euros suivant l'état. Toutes dégradations, rayures ou impacts sera facturés. Le montant sera défini par le propriétaire suivant l'état de l'appareil rendu (montant minimum facturé de 25 euros). Si un problème venait à survenir en cours d'utilisation, le client reste responsable des risques que le matériel peut faire encourir à de tierces personnes et se doit d'en avertir la société MA-PHOTOGRAPHE sous la responsabilité de Mme Morgane ABELARD le plus tôt possible au 06.58.95.31.62. Le LOCATAIRE est responsable des risques liés à la mauvaise utilisation du matériel.

Tous les dégâts occasionnés à l'appareil seront sous la responsabilité du LOCATAIRE. Le LOCATAIRE devra rembourser, à MA-PHOTOGRAPHE représentée en la personne de Mme Morgane ABELARD, le matériel concerné en fonction de la valeur du matériel. (Prix TTC suivant la version choisie environ 6000€).

Si lors du retour, une ou des dégradations sont constatées, une partie du montant de la caution, à hauteur des réparations sera automatiquement encaissée. Par contre, si les dégradations entraînent une impossibilité pour le photobooth d'être loué par la suite, la totalité de la caution soit 2000€, sera alors retenue et encaissée.

En cas de sinistre, le LOCATAIRE doit faire parvenir sous 48h une déclaration circonstanciée. En cas de perte ou de vol, le LOCATAIRE doit faire parvenir sous 48h l'original de récépissé de déclaration de procès-verbal établi par le commissariat de police. A réception de ce document, le Studio MA-PHOTOGRAPHE mettra fin au contrat et engagera la procédure auprès de sa compagnie d'assurance. Si aucun dépôt de plainte n'est effectué par le LOCATAIRE, il devra automatiquement rembourser la totalité de la valeur du photobooth soit environ 6000€ TTC suivant la version louée.

Tous dommages causés aux matériels en prêts listés sur le contrat pendant toute la période de location pourront entraîner la non restitution de la caution (partiellement ou complètement).

Si le Locataire bénéficie d'une responsabilité civile, celle-ci sera automatiquement engagée en cas de sinistre.

Article 17. Photos restantes non utilisées (location) :

Vous avez la possibilité de choisir le photobooth en version digitale ou avec impressions. Vous avez le choix entre différents forfaits allant de 100 à 700 photos. Pour toute photos non imprimées, il n'y aura aucun remboursement financier de la part de la société MA-PHOTROGRAPHE ou report sur une autre location. Le reliquat de photos restant sera malheureusement perdu.

Article 18. Achat de borne à selfie :

18.1 Délai :

Le délai de fabrication varie suivant la version choisie et la disponibilité des composants (délai de fabrication allant de 4 à 6 semaines, réalisé uniquement à la main). De plus, c'est pour cela que chaque modèle est unique et authentique car elle est en bois massif (nervure, couleurs...)

Une fois votre photobooth terminé, il est possible de venir le récupérer directement au studio ou alors demander une livraison sur le lieu de votre choix (en supplément).

18.2 Garantie & conformité :

En cas de mise en œuvre de la garantie légale de conformité, il est rappelé que :

Le Client bénéficie de 24 mois concernant la partie composants informatiques « garantie fournisseur » (mauvaise utilisation, casse et surtension non pris en charge) et de 12 mois pour la structure bois. Mauvaise utilisation, transport et stockage, condition d'utilisation non appropriée : pluie, liquide, humidité sur le bois ne sont pas pris en charge par la garantie.

S'il s'avère que les conditions d'utilisation, de montage, de démontage et de stockage non pas été respectées, l'ensemble des garanties seront exclues. Pour rappel, elle est composée en bois de Chêne massif, cela signifie que c'est un matériau vivant qui travaille en fonction de l'humidité, la chaleur, l'eau... même s'il est protégé par un vernis. S'il s'avère que seul le produit est en cause, une réparation ou le remplacement de l'article sera effectué.

Article 19. Transport et livraison :

Les livraisons de nos photobooth sont assurées par la société Fedex Express ou Mondial Relay avec assurance multirisques. Si au moment de la livraison, l'emballage est déchiré, abîmé, ouvert, l'acheteur doit alors vérifier l'état des articles. S'ils ont été endommagés, l'acheteur doit impérativement refuser le colis et noter une réserve sur le bordereau de livraison.

Cette vérification est considérée comme effectuée dès lors que l'acheteur, ou une personne autorisée, a signé le bon de livraison. Si le ou les produits nécessitent d'être renvoyés suite à une panne ou dysfonctionnement (non responsable) pendant la durée de garantie, ils doivent faire l'objet d'une demande de retour auprès de la société MA-Photographe. Les frais de retour et de réexpédition sont à la charge du Client.

Article 20. Problème technique et/ou Accident :

En cas de problème technique avec le matériel photographique ou d'un accident quelconque pendant la prestation et empêchant le Prestataire de remettre le travail demandé, l'intégralité du montant versé sera remboursée, sans pour autant donner lieu au versement de dommages et intérêts à quelque titre que ce soit.

En cas de perte ou de détérioration des photos avant leur livraison (cambriolage, incendie ou dégât électrique), ne permettant plus la réalisation complète de la prestation initialement convenue, le client ne pourra prétendre qu'au remboursement de la prestation.

Article 21. Modification et annulation du contrat du fait de conditions climatiques dégradées :

En cas de conditions atmosphériques dégradées (orages, tempêtes, pluies importantes...) la Société MA-PHOTOGRAPHE ne pourra être tenue responsable de la non-exécution ou de l'exécution partielle des prestations en extérieur initialement prévues par le contrat signé. La séance sera reportée à une date ultérieure pour les prises de vue subissant l'influence des conditions météorologiques.

En aucun cas le contrat ne pourra être révoqué et aucun remboursement, même partiel ne sera effectué, ni donner lieu au versement de dommages et intérêts à quelque titre que ce soit.

Article 22. Propriété intellectuelle :

Les photographies réalisées lors d'une séance avec le Client sont protégées selon les règles des articles L 121-1 et la loi du 11 mars 1957 (Code de la Propriété Intellectuelle et Droits d'Auteur). Même après cession des fichiers numériques, les photographies restent la propriété intellectuelle du Prestataire (Société MA-PHOTOGRAPHE) et ne sont en conséquence pas libres de droit. Seul le droit à l'image du client lui est inaliénable.

Article 23. Droit d'auteur, droit d'image et autorisation de diffusion :

La Société MA-PHOTOGRAPHE reste propriétaire de tous les droits de propriété intellectuelle sur les études, photographies, modèles, prototypes, etc., réalisés (même à la demande du Client). La communication des supports (tirages papier, originaux et photographies stockées sur un support informatique) n'entraîne, ni ne présume la cession des droits d'exploitation sur les photographies (droit reproduction et/ou de représentation).

Les photographies réalisées par le Prestataire pourront être librement utilisées par ce dernier, sur tous supports (site web, pages professionnelles sur des réseaux sociaux, publicités, expositions, cartes de visite, concours, etc...), afin d'assurer la promotion de son activité professionnelle, sous réserve du respect des droits des personnes et des biens photographiés (autorisation figurant sur le devis validé par le Client) et sauf demande explicite du Client exprimée par écrit (option droit d'auteur souscrit par le Client).

Le Client accepte que son image soit utilisée sur tous supports promotionnels de la Société MA-PHOTOGRAPHE, tel que site internet, réseaux sociaux, plaquette de présentation, article de presse... Le Prestataire s'interdit d'exploiter toutes photographies susceptibles de porter atteinte à la vie privée, à l'image ou à la réputation du Client. Le Client peut librement s'opposer à la cession du droit à l'image, Il doit cependant impérativement souscrire à l'option droit d'auteur. Dans le cas d'une séance offerte, si le Client s'oppose finalement à cette diffusion, une indemnité compensatrice correspondant aux tarifs de l'option droit d'auteur soit 20,00€ (par prestation) sera due au Prestataire.

Le Client conserve son droit inaliénable à l'image en toutes circonstances, tous temps et tous lieux. Le Client déclare être majeur, poser librement pour des photos, et autoriser les prises de vues.

Lorsque le modèle est mineur, les représentants légaux déclarent être majeurs et autorisent les prises de vues de leur enfant, sauf demande particulière de la part du Client. Dans le cas d'une séance offerte en vue d'une diffusion, si le Client s'oppose finalement à cette diffusion, une indemnité compensatrice correspondant au tarif de l'option droit d'auteur soit 20,00€ sera due.

Article 24. Information précontractuelle et acceptation du Client :

Le Client reconnaît avoir eu communication, préalablement à l'achat immédiat ou à la passation de sa commande et à la conclusion du contrat, d'une manière claire et compréhensible, des présentes Conditions Générales de Vente et de toutes les informations listées à l'article L.221-5 du Code de la consommation et notamment les informations suivantes :

- les caractéristiques essentielles des prestations ;
- le prix des Prestations et des frais annexes (livraison, par exemple) ;
- en l'absence d'exécution immédiate du contrat, la date ou le délai auquel le Prestataire s'engage à fournir les Prestations commandées ;
- les informations relatives à l'identité du Prestataire, à ses coordonnées postales, téléphoniques et électroniques, et à ses activités, si elles ne ressortent pas du contexte ;
- les informations relatives aux garanties légales et contractuelles et à leurs modalités de mise en œuvre ;
- la possibilité de recourir à une médiation conventionnelle en cas de litige.

Le fait pour une personne physique (ou morale), d'effectuer un achat immédiat ou de commander une prestation, emporte adhésion et acceptation pleine et entière des présentes Conditions Générales de Vente et obligation du paiement des prestations commandées, ce qui est expressément reconnu par le Client, qui renonce, notamment, à se prévaloir de tout document contradictoire, qui serait inopposable au Prestataire.

Article 25. Résiliation du contrat :

25.1 Résiliation pour manquement d'une partie à ses obligations contractuelles :

En cas de non-respect par l'une ou l'autre des parties des obligations contractuelles visées aux articles des présentes, celui-ci pourra être résilié au gré de la partie lésée. Il est expressément entendu que cette résiliation pour manquement d'une partie à ses obligations aura lieu de plein droit 14 jours après l'envoi d'une mise en demeure. La mise en demeure pourra être notifiée par lettre recommandée avec demande d'avis de réception. Cette mise en demeure devra mentionner l'intention d'appliquer la présente clause. En cas de résiliation du contrat aux torts exclusifs du Client, l'acompte versé restera acquis au Prestataire. En cas de résiliation du contrat aux torts exclusifs du Prestataire, l'acompte versé sera remboursé au Client. Des dommages et intérêts pourront être sollicités par la partie lésée.

25.2 Résiliation du contrat du fait de Problème technique et accident :

En cas de problème technique avec le matériel photographique et autre matériel du Prestataire, ou d'un accident extérieur quelconque durant la prestation empêchant la Société MA-PHOTOGRAPHE de remettre les prestations demandées, l'intégralité du montant sera remboursée sans pour autant donner lieu au versement de dommages et intérêts à quelque titre que ce soit. La responsabilité du Prestataire ne pourra être engagée dans un cas de force majeure et de tout événement indépendant de sa volonté. Dans une telle hypothèse, le Prestataire mettra tout en œuvre pour trouver un remplaçant si le Client le souhaite, mais il ne pourra en aucun cas être mis en cause personnellement pour la qualité du travail livré par un éventuel remplaçant.

25.3 Résiliation du contrat sans motif légitime :

En cas d'annulation par le Client des Prestations prévues, l'acompte versé restera acquis au Prestataire.

En cas d'annulation tardive des Prestations par le Client, c'est-à-dire moins de 5 jours avant la date fixée par les Parties, le montant total des Prestations qui devaient être réalisées sera du par le Client au Prestataire.

Article 26. Droit de rétractation :

Il est rappelé qu'aux termes de l'article L121-20-12 du Code de la consommation le Client dispose d'un droit de rétractation. Ce droit peut être exercé dans un délai de 14 jours calendaires révolus à compter de la signature du devis. Le droit de rétractation connaît des exceptions. Il est exclu si entre la date de l'établissement du devis et la date de prestation choisi par le Client celle-ci est inférieure à 14 jours, pour la "création de biens confectionnés selon les spécifications du consommateur ou nettement personnalisés" (article L. 221-28 du code de la consommation), soit les services sur mesure (comme la création d'un photobooth par exemple) et promotionnels, pour les achats effectués dans les foires et salons (article L. 224-59 du code de la consommation).

Après ce délai de 14 jours, l'acompte versé pour la réservation de votre séance, reportage ou commande ne sera plus remboursé. Si un Client a réglé par anticipation une partie ou la totalité de l'événement et souhaite se rétracter, le Studio MA-Photographe retiendra alors 80% du montant TTC déjà versé.

Article 27. Responsabilité du Prestataire :

La Société MA-PHOTOGRAPHE n'est pas soumise à une obligation de résultat dans l'accomplissement de ses Prestations. Elle met tous les moyens en œuvre pour fournir des images de qualité. Le contenu des prestations est laissé à l'appréciation artistique du Prestataire. En conséquence, le Client reconnaît que les photographies ne sont pas soumises à un rejet en fonction des goûts du Client.

Le Prestataire garantit, conformément aux dispositions légales et sans paiement complémentaire, le Client, contre tout défaut de conformité ou vice caché, provenant d'un défaut de conception ou de réalisation des prestations commandées dans les conditions et selon les modalités définies par le Contrat conclu. Afin de faire valoir ses droits, le Client devra informer le Prestataire, par écrit, de l'existence des vices ou défauts de conformité dans un délai maximum de 14 jours à compter de la fourniture des Prestations.

La Société MA-PHOTOGRAPHE remboursera ou rectifiera ou fera rectifier (dans la mesure du possible) les prestations jugées défectueuses dans les meilleurs délais suivant la constatation par le Prestataire du défaut ou du vice. Le remboursement s'effectuera par crédit sur le compte bancaire du Client ou par chèque bancaire adressé au Client.

La garantie du Prestataire est limitée au remboursement des prestations effectivement payées par le Client et le Prestataire ne pourra être considéré comme responsable ni défaillant pour tout retard ou inexécution consécutif à la survenance d'un cas de force majeure habituellement reconnu par la jurisprudence française.

Article 28. Protection des données personnelles :

En application de la loi 78-17 du 6 janvier 1978 modifiée par la loi n°2018-493 du 20 juin 2018, il est rappelé que les données nominatives demandées au Client sont nécessaires au traitement de sa commande et à l'établissement des devis et factures, notamment. Ces données peuvent être communiquées aux éventuels partenaires du Prestataire chargés de l'exécution, du traitement, de la gestion et du paiement des commandes.

Le traitement des informations communiquées à la Société MA-PHOTOGRAPHE répond aux exigences légales en matière de protection des données personnelles. Le Client dispose, conformément aux réglementations nationales et européennes en vigueur, d'un droit d'accès permanent, de modification, de rectification, d'opposition de portabilité et de limitation du traitement s'agissant des informations le concernant. Le Client a pris connaissance de la charte de confidentialité applicable et l'a expressément accepté. Ce droit peut être exercé dans les conditions et selon les modalités définies sur le site internet <https://www.ma-photographe.com/>.

Article 29. Loi applicable et litiges :

Toutes les prestations réalisées par la Société MA-PHOTOGRAPHE sont soumises à la Loi Française. Les présentes Conditions Générales de Vente sont rédigées en langue française. Dans le cas où elles seraient traduites en une ou plusieurs langues étrangères, seul le texte français ferait foi en cas de litige.

Les parties s'engagent, avant toute action judiciaire, à soumettre leur différent au médiateur désigné par les organismes représentatifs des photographes professionnels. Pour toutes les contestations relatives à l'application des présentes CGV ou des prestations réalisées par la Société MA-PHOTOGRAPHE qui n'auraient pas pu être résolues à l'amiable entre le Vendeur et le Client, seront soumises aux tribunaux compétents dans les conditions de droit commun, il sera fait appel au tribunal de commerce compétent pour régler le litige.

Le Client est informé qu'il peut en tout état de cause recourir à une médiation conventionnelle, notamment auprès de la Commission de la médiation de la consommation (C.consom. art. L 612-1) ou auprès des instances de médiation sectorielles existantes, ou à tout mode alternatif de règlement des différends (conciliation, par exemple) en cas de contestation.

Studio
Morgane Abelard
PHOTOGRAPHE